

RAPPORT ANNUEL 2017

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

29 mars 2016

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Résumé / Management Summary	2
La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)	4
Rapport d'activité – Application.....	5
Rapport d'activité – Formation continue.....	9
Rapport d'activité – Fonds social	12
Rapport de la commission de recours.....	13
Rapport de la commission des finances	15
Annexe.....	21

Résumé / Management Summary

Deux assemblées générales se sont tenues au cours de l'année 2017. Le rapport annuel et le rapport financier annuel 2016 ont été approuvés au mois de juin. Lors de l'assemblée automnale, les discussions ont principalement porté sur l'approbation du budget 2018. En outre, l'assemblée générale a approuvé quelques petites modifications du règlement et a pris connaissance de quelques mutations de personnel.

Tout comme le comité de direction, le comité de la CPSLS s'est réuni, en 2017, à sept reprises. La CPSLS est chargée de toutes les questions stratégiques, des décisions de principe, du pilotage et de la coordination de l'ensemble des organes ainsi que d'apporter une réponse à toutes les questions relatives à l'interprétation des dispositions de la CCT. L'activité de ces deux instances s'est principalement portée sur la préparation d'un commentaire de la CCT. À l'heure actuelle, le travail de préparation est toujours en cours. En outre, la CPSLS et le comité se sont également penchés sur diverses questions juridiques relatives à l'exécution de la CCT Location de services. Ainsi, la question de l'application de la CCT aux salariés des entreprises de location de services qui fournissent des soins dans des ménages privés a notamment eu pour corolaire la réalisation de différents types de travaux. Sur ce point également, les discussions sont toujours en cours. Enfin, la CPSLS a prolongé la durée d'application de la directive d'exécution qui arrive à échéance en fin de l'année jusqu'à la date d'échéance de la CCT actuelle. Elle a également modifié et renouvelé les accords de collaboration avec de nombreuses commissions paritaires professionnelles d'autres conventions collectives déclarées de force obligatoire.

En 2017, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. La commission professionnelle paritaire régionale de la Suisse alémanique a notamment été en mesure de réduire considérablement le nombre de ses dossiers en attente. Au cours de l'année écoulée, chacune des trois commissions professionnelles s'est réunie, à effectif constant, de 5 à 6 fois. En 2017, 218 décisions de contrôle ont été prises ; et, 217 procédures de contrôle ont été finalisées. Comme les années précédentes, la plupart des procédures de contrôle se sont déroulées sans problème majeur. La collaboration avec les entreprises a principalement été caractérisée par une volonté de collaboration. Ce n'est que ponctuellement que les commissions professionnelles paritaires régionales ont été confrontées à des entreprises récalcitrantes et non coopératives. Sur le fond, l'accent a souvent été mis sur le respect des horaires de travail et le paiement des suppléments de salaire pour heures supplémentaires. Contrairement aux années précédentes, il a été constaté une augmentation des dépenses des commissions professionnelles qui sont occasionnées par l'exécution des décisions prises. Une évolution qui fera à l'avenir l'objet d'un suivi attentif. Enfin, il est réjouissant de constater qu'en 2017, la coopération avec les autorités cantonales qui sont chargées de l'exécution s'est grandement améliorée. Cela permettra, sans l'ombre d'un doute, d'améliorer l'efficacité du travail d'exécution.

Dans le domaine de la formation continue, les mesures d'économie adoptées à la mi-2016 ont produit l'effet escompté en 2017. Contrairement aux années précédentes au cours desquelles les demandes de formation continue avaient augmenté de manière constante, en 2017, le temptraining « n'a reçu que » 9 632 demandes (en 2016 : 12 584 demandes). En conséquence, le montant des demandes approuvées qui s'élevait précédemment à 18,98 millions de francs a considérablement chuté et s'élève désormais à 10,67 millions de francs. Cependant, le fonds de formation continue et, en particulier l'évolution des dépenses, continue à faire l'objet d'un suivi spécial de la part des instances compétentes.

La solution de branche IJM a encore augmenté la masse salariale assurée d'environ 8,6 %, soit 3 096 milliards de francs. Fin 2017, environ 67 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services était assurée via le temptraining. En conséquence, 12,38 millions de francs ont été versés via la CCT Location de services au titre de subventions de primes pour l'assurance IJM obligatoire.

Le paiement des prestations des assureurs a ainsi atteint le montant de 46,385 millions de francs.

Grâce aux mesures mises en œuvre en 2017, les finances de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services sont aujourd'hui très saines. Outre les économies importantes réalisées par tempcare, l'augmentation de la masse salariale dans la location de services a eu pour effet une augmentation des recettes qui a permis de nettement détendre la situation. En conséquence, en 2017, les contributions paritaires ont augmenté de 4,4 % pour atteindre un total de 49 millions de francs (47 millions de francs en 2016). La contribution des employeurs organisés s'élève ainsi désormais à 59 % (57 % l'année précédente). En ce qui concerne les dépenses de l'association s'élevant à 49,2 millions de francs, à l'exclusion des réductions de recettes et des frais de recouvrement, un résultat annuel équilibré a été atteint. Environ 9 millions de francs ont été consacrés à l'exécution de la CCT, environ 15,9 millions de francs à la formation continue et environ 16,1 millions de francs au fonds social. Ces montants incluent déjà des provisions totales de 8,7 millions de francs.

Il convient également de noter que la forte augmentation par le passé des prestations offertes dans le cadre de l'exécution de la convention collective a pu être ralentie en 2017 grâce à la mise en œuvre de mesures d'économie par temptraining. Cependant, étant donné que seule une faible proportion de travailleurs temporaires ont recours aux prestations de formation continue, le défi de l'association est de garantir à long terme les fonds nécessaires à la réalisation des prestations contractuelles. Les bons résultats obtenus en 2017 permettront, sans l'ombre d'un doute, d'atteindre cet objectif.

En 2017, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. Parallèlement à la prise de décisions organisationnelles (questions de procédure), elle a clôturé 47 recours de contrôle et 62 recours relatifs à la formation continue. Fin 2017, 43 recours étaient encore en cours.

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2017, le comité de la CPSLS s'est réuni à sept reprises. Il a supervisé, resp. préparé, le travail du comité et de la commission.

La CPSLS s'est réunie à sept reprises. L'essentiel de son activité s'est porté sur le commentaire. Après avoir donné le coup d'envoi de ce projet en organisant une journée d'échange d'expériences (JEE/ERFA¹) en novembre 2016, les décisions des commissions concernant les différents articles ont été rassemblées. Il appartenait, ensuite, aux commentateurs préalablement désignés de rédiger un projet de commentaire pour chacun des articles qui leur avaient été attribués. Les projets de commentaires rédigés pour chaque article ont fait, par la suite, l'objet de commentaires additionnels formulés de manière paritaire.

En juin 2017, la CPSLS a organisé une nouvelle JEE/ERFA au cours de laquelle les commentaires ont fait l'objet d'une discussion en première lecture jusqu'à et y compris l'article 23.

Par la suite, les commissions ont été invitées à donner leur avis. Elles avaient ainsi la possibilité de prendre position non seulement sur les résultats de la JEE/ERFA mais aussi sur les autres commentaires. En janvier 2018, une nouvelle tentative pour tenter d'éliminer les dernières différences a été menée.

Au cours de l'année 2017, la CPSLS s'est prononcée sur différentes questions juridiques. Parmi les questions posées, il se posait notamment la question de savoir comment traiter les entreprises de location de services qui sont spécialisées dans la prise en charge de personnes dans des ménages privés et qui offrent des modèles dits de « live-in » (la personne soignante vit au même endroit que la personne à soigner). La CPSLS a constitué un groupe de travail paritaire à qui il appartenait d'apporter une réponse à certaines questions préalablement définies. Le groupe de travail a pu achever ses travaux au printemps 2017. Compte tenu du fait qu'à ce jour, aucun accord n'a pu être obtenu, le secrétariat d'application a, par conséquent, été chargé de chercher le plus petit dénominateur commun avec pour objectif qu'au 1^{er} trimestre 2018 une solution puisse être trouvée.

Le calculateur des peines conventionnelles modifié et la directive d'exécution ont tous deux fait l'objet d'une évaluation. En raison de la période d'observation relativement courte et des quelques cas d'application, la CPSLS a décidé d'étendre la durée d'application du calculateur des peines conventionnelles et de la directive d'exécution jusqu'à la date d'échéance du contrat.

La plupart des accords de collaboration ont pu être finalisés sur la base de nouveaux modèles et d'une formulation plus précise. Une nouvelle base a ainsi été définie en ce qui concerne la coordination. Les accords ont permis de nettement simplifier la coordination avec les autres branches.

La CPSLS, resp. les partenaires sociaux, ont également été confrontés à une demande déposée auprès du Seco ayant pour objet d'annuler la déclaration de force obligatoire de la CCT Location de services. La demande n'a pas été acceptée. Et le Seco a confirmé que le quorum avait, à tout moment, été respecté.

Les mesures d'économie introduites par le temptraining ont eu un effet immédiat. Le nombre de demandes a fortement baissé et le niveau des subventions moyennes a également diminué, ce qui a permis aux réserves de se reconstituer.

¹ ERFA en allemand.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2017 :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swissstaffing	Présidente, représentante des employeurs
Gnos	Serge	Unia	Vice-président, représentant des travailleurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Maissen	Hans	Syna	Représentant des travailleurs
Gerber	Lorenz	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Macula	Korab	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Vonaesch	Martin	swissstaffing	Représentant des employeurs
Thurau	Sönke	swissstaffing	Représentant des employeurs
Peter	Laurent	swissstaffing	Représentant des employeurs
Guntli	Albert	febs AG	Représentant du secrétariat de tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat de tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swissstaffing	Représentant du secrétariat de temptraining (responsable)
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité – Application

Situation initiale

En 2017, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. En outre, des efforts supplémentaires ont été fournis afin d'affiner la standardisation ainsi qu'afin d'améliorer le processus de contrôle. En 2017, une nouvelle retraite a eu lieu à Bellinzone au cours de laquelle la structure des décisions et les rapports de contrôle ont été discutés en détail et une structure commune a été définie.

La directive qui a été établie par la CPSLS sur la compétence d'exécution a permis, dans certains cas, d'apporter des précisions. Plus décisif, toutefois, pour les CPPR : l'adaptation apportée au calculateur des peines conventionnelles. Celle-ci a, en effet, permis aux CPPR de préciser les modalités de définition de la sanction des manquements sans valeur pécuniaire. Une première analyse a montré que les peines conventionnelles n'avaient pas augmenté de manière significative en raison de la baisse du seuil de manquement, mais que les peines pouvaient être augmentées en raison de manquements sans valeur pécuniaire. En ce qui concerne la directive d'exécution, il a été constaté que la recommandation de corriger la demeure préalable n'est généralement pas remplie.

En 2017, les secrétariats ont de nouveau reçu de nombreuses questions en ce qui concerne l'application de la CCT Location de services.

Service d'encaissement

En 2017, le service d'encaissement a notamment examiné des cas particuliers pour lesquels une recherche plus approfondie a été réalisée afin de déterminer si l'entreprise était ou non soumise à la CCT Location de services. Le montant encaissé n'a pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le secrétariat d'application et les trois secrétariats des CPPR n'ont pas augmenté leurs effectifs. En 2017, l'activité du secrétariat d'application s'est principalement portée sur les demandes de renseignement concernant la soumission à la CCT, la conclusion et la mise en œuvre de nouveaux accords de collaboration et les différents défis posés par tempdata. Ainsi, par exemple, il a fallu prendre en compte l'introduction d'un salaire minimum à Neuchâtel. En outre, il a également fallu prendre en compte le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la CTT des industries horlogère et microtechnique fait désormais partie de l'annexe 1 de la CCT Location de services.

Secrétariat d'application

Direction	60 %
Administration	250 %
Coll. spécialisés	140 %
Pôle juridique	260 %
Encaissement	100 %

CPRA

Direction	100%
Secrétariat	150%

CPRR

Direction	100%
Secrétariat	100%

CPRT

Direction	80%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

En 2017, la CPRA s'est réunie à six reprises, avec une moyenne de 23 décisions prises à chaque séance. Grâce au travail fourni par des renforts supplémentaires, la montagne de dossiers en suspens a été dans une large mesure réduite. En outre, les 14 cas en suspens des années 2012/13 ont pu être clôturés. La CPRA a de nouveau invité à une journée de formation les contrôleurs avec lesquels la CPRA a établi au fil des années une collaboration solide. Lors de la formation, il s'agissait principalement de répondre à des questions sur les détails pratiques qui continuent à se poser au jour le jour lors de la mise en œuvre de contrôles. En outre, il a également été question de l'amélioration apportée à l'outil de calcul et à sa mise en œuvre. Les discussions se sont tenues à un haut niveau professionnel. Par ailleurs, force est de constater que la vaste expérience qui a été entretemps acquise s'est fait ressentir de manière extrêmement positive.

Fin 2017, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cornu	Roman	swissstaffing	Président, représentant des employeurs
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Bischofberger	Felix	SEC Est	Représentant des travailleurs
Giger-Schmid	Andreas	Unia du nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
Emmenegger	Kurt	Unia Aarau	Représentant des travailleurs
Stöckli	Claudia	Syna	Représentante des travailleurs
Christen	Daniel	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)
Gähme	Anke	Unia Saint-Gall	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Dupont	Alain	swissstaffing	Représentant des employeurs
Erismann	Reto	swissstaffing	Représentant des employeurs
Hügli	David	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activités en 2017

Décisions de contrôle prises	109
Rapports de contrôle reçus	93
Décisions notifiées	138
Peines conventionnelles prononcées	30
Recours déposés	41
Procédures clôturées	142

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

En 2017, la CPRR s'est réunie à six reprises. En Romandie, l'intensité du contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. Après les changements de personnel intervenus au sein de la commission et du secrétariat, il s'en est suivi une phase de consolidation.

Fin 2017, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Suter	Urs	swissstaffing	Président, représentant des employeurs
Leiggener	Emmanuel	Unia Fribourg	Secrétaire
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Thies	Marie-Hélène	Unia Jura	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Dobler	Loïc	Syna Jura	Représentant des travailleurs
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentant des travailleurs
Jaquet	Virginie	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Cambria	Serena	swissstaffing	Représentante des employeurs
Lang	Gautier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activités en 2017

Décisions de contrôle prises	71
Rapports de contrôle reçus	60
Décisions notifiées	41
Peines conventionnelles prononcées	10
Recours déposés	3
Procédures clôturées	47

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

En 2017, la CPRT s'est réunie à cinq reprises. La CPRT est parvenue à faire aboutir toute une série de cas anciens. Pour la première fois, des contrôles ont également été effectués par des sociétés fiduciaires externes. Le budget consacré à la formation a été particulièrement important.

La CPRT a rédigé de nouvelles circulaires afin d'informer les entreprises de location de services sur les dispositions légales pertinentes. Et elle a continué à recevoir un nombre élevé de demandes de renseignements.

Le CPRT a constaté une amélioration substantielle dans l'adaptation des entreprises de location de services aux dispositions de la CCT Location de services par rapport aux années précédentes. Les violations constatées ont principalement concerné le secteur de la construction.

Fin 2017, la CPRT était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Président, représentant des employeurs
Tirotta	Giosuè	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Massagno	Représentant des travailleurs
Lepori	Rolando	Unia Tessin	Représentant des travailleurs / Secrétaire
Agustoni	Valerio	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (membre suppléant permanent)

Activités en 2017

Décisions de contrôle prises	38
Rapports de contrôle reçus	31
Décisions notifiées	25
Peines conventionnelles prononcées	7
Recours déposés	2
Procédures clôturées	28

Remarques générales

La plupart des contrôles se sont déroulés sans grand problème. La collaboration avec les entreprises est généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Toutefois, nous constatons que la gestion des dossiers et des informations est insuffisante pour la mise en œuvre d'un contrôle. En particulier, l'examen du respect du temps de travail est bien souvent très compliqué, les informations étant saisies électroniquement de manière très sommaire.

C'est la raison pour laquelle il convient d'examiner séparément les décomptes de temps de travail afin de pouvoir, par exemple, constater si des heures supplémentaires ont été effectuées et indemnisées en conséquence.

Le respect du temps de travail et le paiement de suppléments pour heures supplémentaires ont été les manquements les plus fréquemment constatés. Les irrégularités constatées en raison de manquements ont généralement été corrigées sans contestation. Et le cas échéant, les paiements subséquents ont été effectués. Cela s'est traduit dans les faits par un nombre élevé de procédures clôturées.

Comportement non coopératif

De temps à autre, il arrive que des entreprises ne se montrent pas très coopératives. Elles refusent notamment de produire les informations et documents nécessaires. Et, elles ne sont pas disposées à corriger des erreurs qui sont pourtant manifestes. La mise en œuvre d'un contrôle dans ces entreprises représente une charge de travail très importante. Et force est de reconnaître que les instruments des autorités en charge de l'exécution de la CCT Location de services atteignent rapidement leurs limites. Dans ce contexte, la collaboration avec les autorités en charge de l'exécution au niveau cantonal a été nettement améliorée au cours de l'année 2017. En outre, l'attitude jusqu'ici conciliante dans l'octroi de prolongations de délais est désormais de plus en plus restrictive.

Mise en œuvre

En 2017, les CPPR ont également été confrontées à une augmentation des décisions rendues dont la mise en œuvre a posé problème. Il a ainsi été constaté que de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés pour prouver au moyen de justificatifs bancaires que les paiements ont bien été effectués ou pour assurer postérieurement les travailleurs/euses au régime LPP. En outre, les CPPR ont parfois été confrontées au fait qu'après deux rappels, les peines conventionnelles prononcées n'avaient toujours pas fait l'objet d'un règlement ainsi qu'au fait que les procédures d'exécution correspondantes ont dû être mises en œuvre.

Les entreprises qui veulent se soustraire à l'application des décisions rendues font faillite ou se retrouvent dépourvues de toute organisation, c'est-à-dire que l'entreprise concernée est toujours inscrite au registre du commerce, mais ne dispose plus d'organes qui disposent de la capacité d'agir et elle ne peut plus, par conséquent, être poursuivie en justice.

Rapport d'activité – Formation continue

Le fonds de formation continue pour les travailleurs temporaires dénommé temptraining existe depuis l'entrée en vigueur de la CCT Location de services au 1^{er} janvier 2012. Il est actif depuis le 1^{er} juillet 2012. Fin 2017, dix nouveaux employés ont été engagés au sein du secrétariat de temptraining.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 9 632 demandes de formation (2016 : 12 584) ont été déposées auprès de temptraining. Parmi ces demandes, 8 481 demandes ont été approuvées et 7 544 demandes de prestations ont été payées. Les demandes restantes n'ont pas pu être traitées car les formations correspondantes sont toujours en cours de réalisation.

Les demandes autorisées au cours de l'année 2017 représentent un montant de CHF 10 674 365.- (2016 : 18,98 millions de francs) dont CHF 11 329 630.- ont été versés aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services (2015 : 15,8 millions de francs).

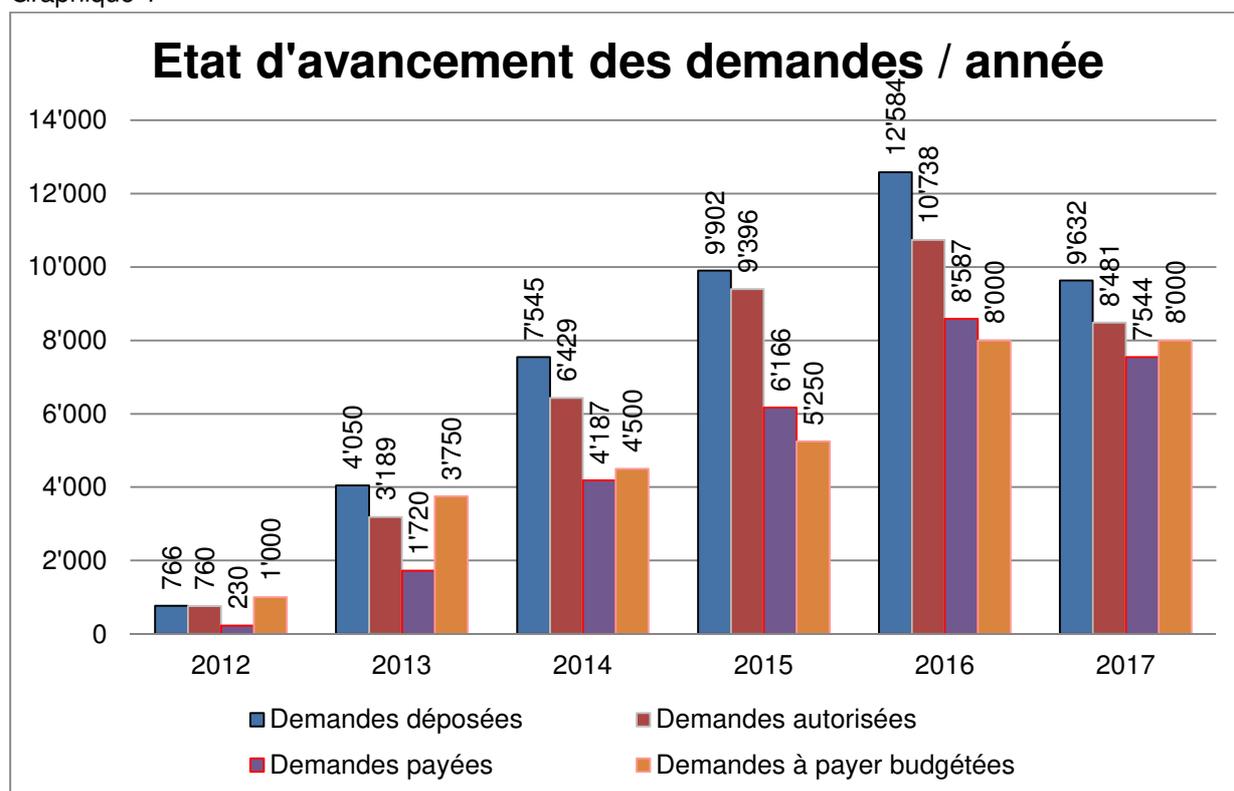
En 2017, 1 258 demandes ont été refusées. Les demandes refusées ne remplissaient pas les critères définis dans le règlement. En 2017, la valeur moyenne du taux de demandes refusées était de 14 %.

Les chiffres disponibles montrent que les mesures d'économie qui ont été adoptées au 1^{er} août 2016 ont porté leurs fruits, non seulement en ce qui concerne les demandes reçues mais aussi en ce qui concerne les contributions de formation continue approuvées. Après plus d'un an après l'introduction des nouvelles conditions d'obtention d'un financement, un bilan positif peut être tiré. Les changements sont maintenant bien connus et généralement acceptés. Le budget est à nouveau équilibré et le fonds de formation continue à être largement utilisé. Il est, néanmoins, difficile d'établir une prévision à long terme. La situation financière du fonds de formation continue continuera, par conséquent, à faire l'objet d'une surveillance particulière.

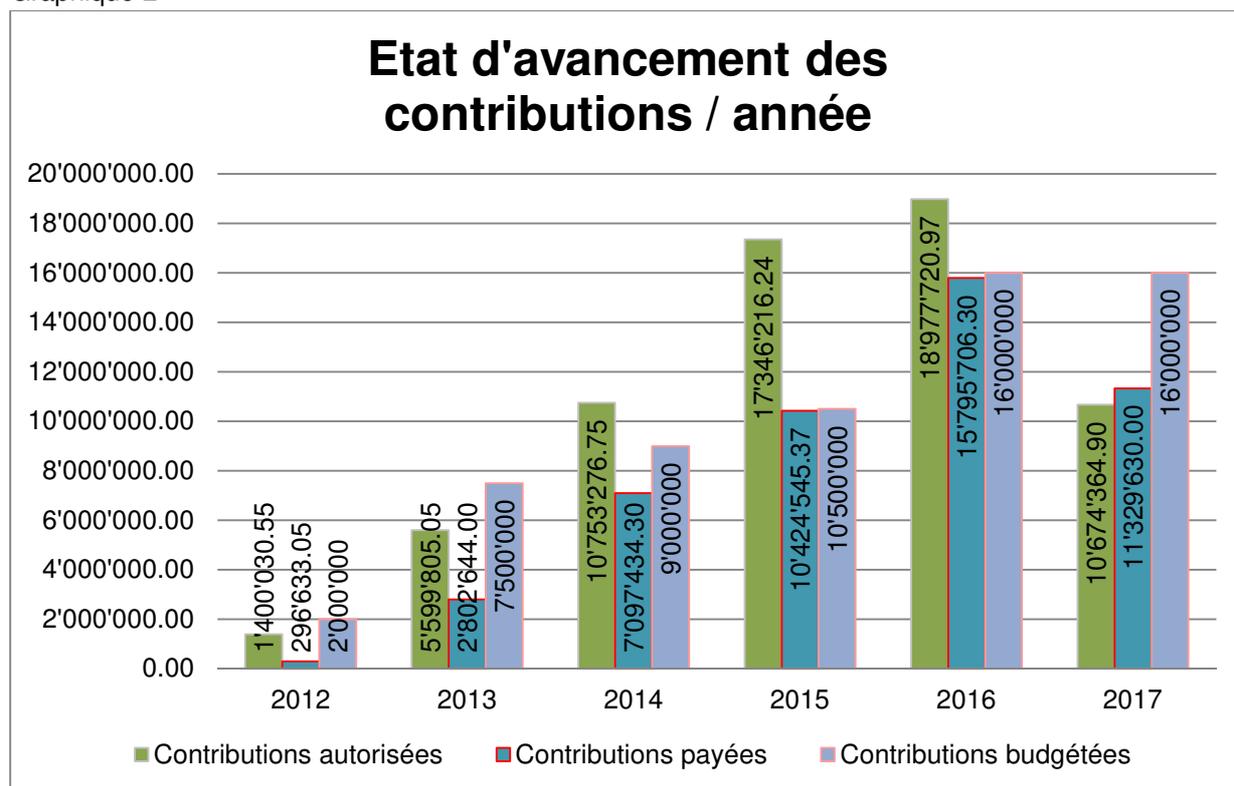
L'évaluation du projet de numérisation a été achevée fin 2017 et sa mise en œuvre a déjà commencé. La mise en œuvre du projet est prévue en deux phases. Dans la première phase qui se déroulera jusqu'au mois de septembre 2018, le système existant sera remplacé par la nouvelle solution. Et dans la deuxième phase qui s'étendra jusqu'au mois de janvier 2019, des mesures supplémentaires ayant pour objet d'améliorer son efficacité seront mises en œuvre.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité – Fonds social

Pendant l'année sous revue, l'exercice 2016 de la solution de branche IJM a pu être définitivement clos. Au total, dans le cadre de la solution de branche IJM, ce sont 467 contrats d'assurance collective d'entreprises de location de services qui ont été passés (2016 : 434), ce qui correspond à une augmentation de près de 7,6 %.

La masse salariale assurée au titre de la solution de branche IJM s'est élevée à 3 096 milliards de francs. Cela correspond à une augmentation de près de 8,6 % par rapport à l'année précédente (2 852 milliards de francs). En conséquence, pendant l'année sous revue, près de 67 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services a été assurée via la solution de branche IJM (année précédente : 68 %).

95 % des personnes assurées appartiennent au groupe de personnes 1 (durée de prestations complète), resp. 5 % au groupe de personnes 2 (durée de prestations réduite). Depuis le début de l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, ce résultat est stable et n'a pas changé au cours des années.

Les primes brutes assurées par la solution de branche IJM s'élèvent à 72 004 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 4,2 % par rapport à l'année précédente (75 197 millions de francs). La baisse de volume des primes par rapport à l'année précédente s'explique par une nouvelle réduction du taux de prime net moyen (conformément au 0,4 % de subvention des primes) de 2,20 % l'année précédente à 1,91 % l'année passée sous revue.

Au cours de l'année passée sous revue, 12 383 millions de francs ont été versés via la CCT Location de services au titre de subventions de primes pour l'assurance IJM obligatoire. Si l'on compare ce montant à celui de l'année précédente (11 409 millions de francs), cela représente une augmentation de 8,5 %.

67,1 % de la masse salariale assurée ont convenu dans l'assurance IJM un délai d'attente de 2 jours ou moins (année précédente : 68,7 %). 3 % de la masse salariale assurée disposaient d'un taux de prime > 5 % (année précédente : 3,3 %). La valeur du taux de prime est pertinente pour les contributions des travailleurs qui ont été maximisées à 2,5 % de la masse salariale.

Le paiement des prestations par les assureurs atteint le montant de 46 385 millions de francs (année précédente: 37 109 millions de francs).

En complément du paiement de prestations, une participation aux bénéficiaires d'un montant de 2 672 millions de francs a été versée (année précédente : 3 197 millions de francs).

En conséquence, les paiements se sont élevés à un montant total de 49 057 millions de francs, ce qui correspond à un taux de prestations de 88 % pour l'année passée sous revue (année précédente : 79 %) par rapport aux primes de risque encaissées (55 803 millions de francs).

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre:

- des décisions de soumission
- des décisions de constatation
- des peines conventionnelles prononcées
- des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services)

La commission de recours se compose des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Vincenzi	Decimo	swisstaffing Service juridique	Président (nouveau)
Regotz	Mathias	Syna – le syndicat Vice-président, Responsable du secteur Industrie	Vice-président (nouveau)
Pohli	Sandro	Adecco Ressources Humaines SA Director Public Affairs & Corporate Legal	Représentant des employeurs (jusqu'à présent)
Bourgeois	Mathias	Adecco Ressources Humaines SA Service juridique	Représentant des employeurs (membre suppléant, jusqu'à présent)
Thomas	Philip	Syndicat Unia Responsable du service juridique	Représentant des travailleurs (jusqu'à présent)
Burkard	Christof	Employés Suisse Responsable suppléant de secteur / Responsable du service Droit et partenariat social	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent, jusqu'à présent)
Volken	Daniela	swisstaffing Service juridique	Représentante des employeurs (membre suppléant, nouveau)

Le secrétariat de la commission de recours qui en début d'année était composé de Michael Müller, Boris Eicher, Daniela Volken et Katharina Zerobin a fait l'objet de quelques modifications au niveau du personnel. Michael Müller a démissionné fin février 2017. Le poste est resté vacant jusqu'au 1^{er} mai 2017, date à laquelle Thérèse Gabriel a pris ses fonctions. Et à compter du 1^{er} avril 2017, Katharina Zerobin a quitté ses fonctions au sein de la commission de recours.

En 2017, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires ainsi qu'une séance par voie de circulaire. Elle était représentée lors des séances d'échange de la présidence et des secrétariats des organes de contrôle (c'est à dire tempcontrol, CPRA, CPRR, CPRT). Outre les décisions concernant l'organisation (questions de procédure), elle a traité des cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	- 0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	- 38 décisions rendues - 23 recours en cours de traitement au 31.12.2017
CPRR	Contrôle paritaire	- 2 décisions rendues - 3 recours en cours de traitement au 31.12.2017
CPRT	Contrôle paritaire	- 7 décisions rendues - 3 recours en cours de traitement au 31.12.2017
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	- 62 décisions rendues - 14 recours en cours de traitement au 31.12.2017

2017	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis	Recours refusés
CPRA	40	38	5	33
CPRR	3	2	0	2
CPRT	4	7	1	6
temptraining	50	62	32	30
Total	97	109	38	71

Rapport de la commission des finances

Finances

Au 31.12.2017, la situation financière de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services est très saine. Cette situation permet de garantir une mise en œuvre des prestations conformément aux dispositions du contrat.

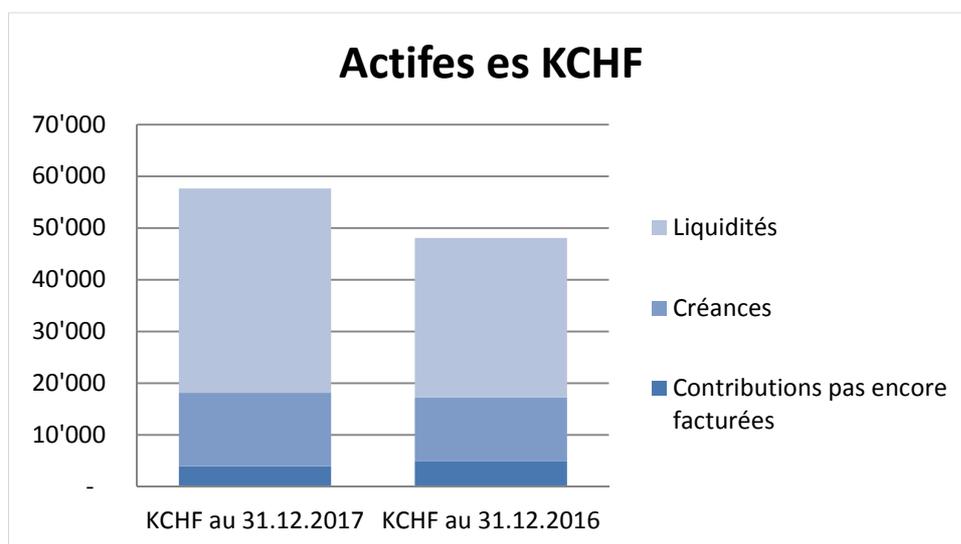
En 2017, les mesures d'économie mises en œuvre par temptraining ont tout particulièrement produit l'effet escompté. Les augmentations massives des coûts pour temptraining ont pu ainsi être stoppées. En outre, des revenus plus importants ont été générés. Ceci s'est traduit par une augmentation des provisions.

Les comptes annuels au 31.12.2017 ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21. Ils reflètent fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. En outre, afin de répondre à toutes les exigences définies par le Seco, certaines des informations précisées jusqu'à présent en annexe sont désormais indiquées directement dans le compte d'exploitation.

Rapport financier annuel

Bilan

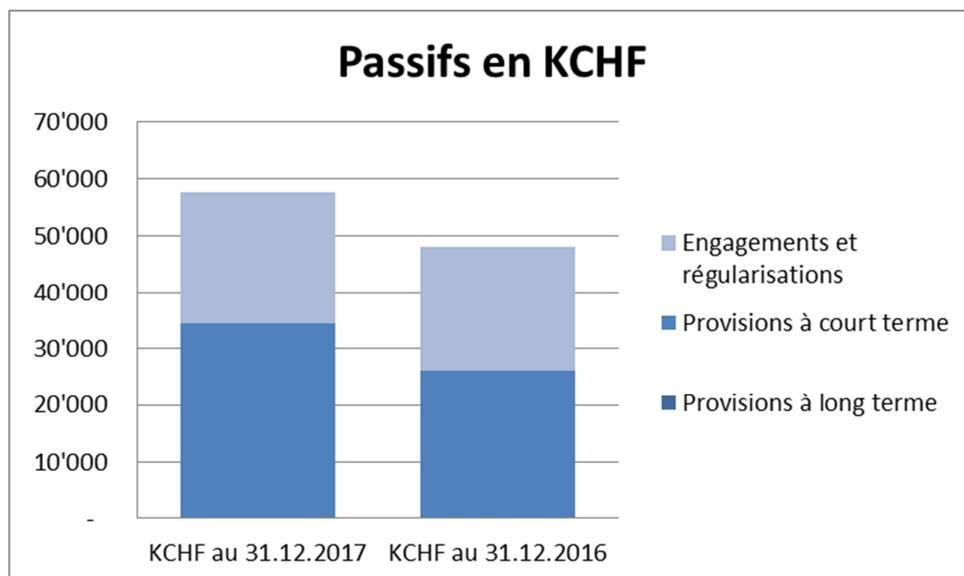
Les actifs comprennent, outre les liquidités qui en 2017 ont sensiblement augmenté, les créances impayées pour les acomptes des contributions aux frais d'exécution ainsi qu'à la fin de l'année, les contributions qui ne sont pas encore facturées pour les décomptes finaux établis sur la base des déclarations de salaires relatives à l'année écoulée.



Les passifs comprennent les engagements en cours et les régularisations concernant les prestations en cours de réalisation de la convention collective de travail ainsi que provisions pour les prestations à fournir vis-à-vis des travailleurs et des employeurs.

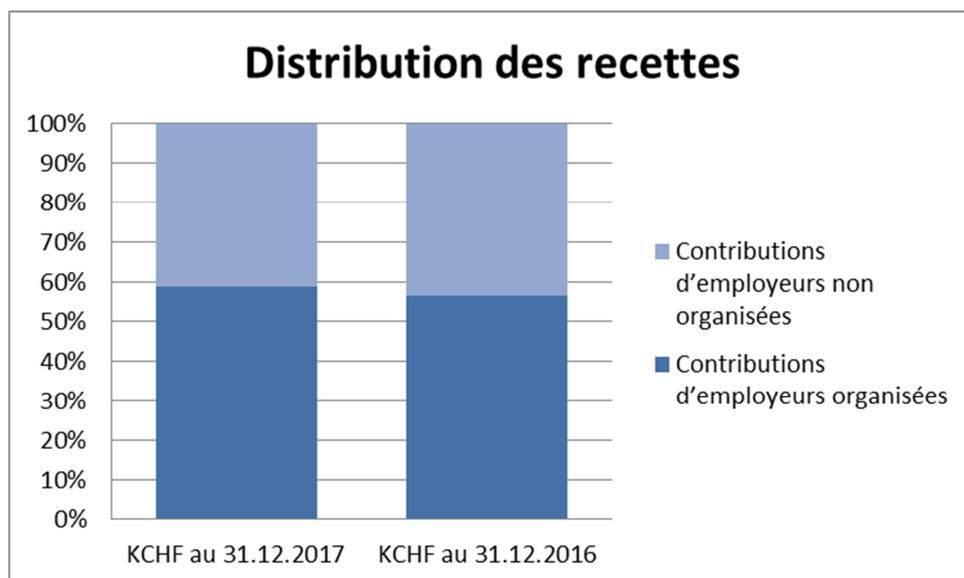
Grâce à une baisse des coûts pour temptraining et à des recettes légèrement plus élevées, les provisions ont pu être augmentées en 2017.

Cela permet à l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir ses obligations même en cas de dégradation de la situation économique affectant tout particulièrement la location de services.

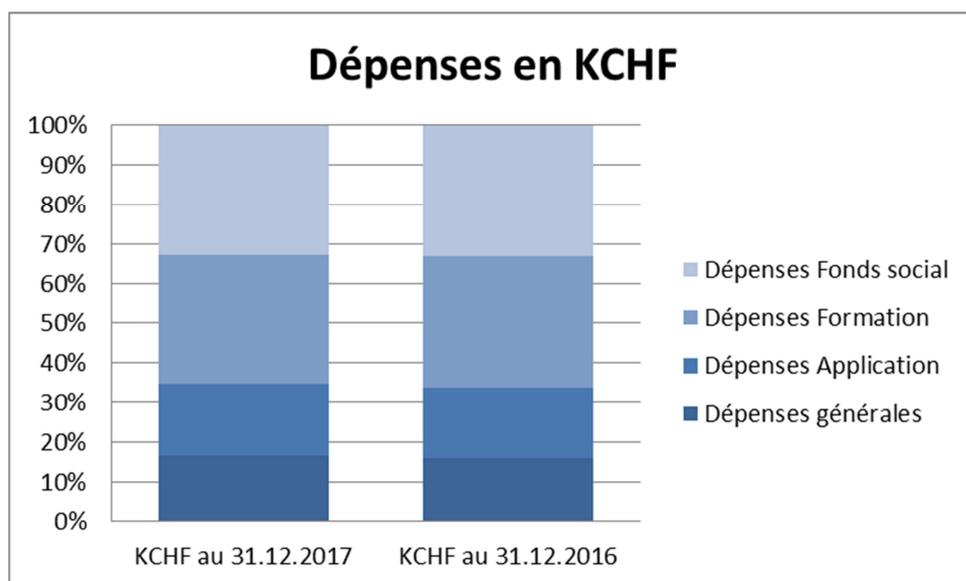


Compte d'exploitation

En 2017, les contributions paritaires ont augmenté jusqu'à un montant total de 49 millions de francs (en 2016, 47 millions de francs). En 2017, cela représente une augmentation de 4.4 %. La part des prestations des employeurs organisés représente 59 % (année précédente : 57 %).



Les dépenses de l'association reflètent les engagements de prestations. Le montant qui est disponible après déduction des principales dépenses est distribué comme suit : 20 % pour le domaine de l'exécution et 40 % pour chacun des domaines suivants : celui de la formation continue et celui du fonds social. Les dépenses de l'association sans les réductions de recettes et les frais d'encaissement s'élèvent à 49,2 millions de francs. Ce montant tient compte de la somme de 8,7 millions de francs destinée à la constitution de provisions.



Prévisions

Grâce à une planification financière pluriannuelle de l'association, il est garanti que l'association dispose, à tout moment, des liquidités nécessaires afin de pouvoir exécuter l'ensemble des prestations telles qu'elles sont définies dans la convention.

La forte augmentation des prestations fournies dans le cadre de la convention collective de travail par le passé a été quelque peu retardée en 2017 grâce aux mesures d'économie définies pour le temptraning. Cependant, étant donné que seule une faible proportion de travailleurs temporaires a recours aux prestations de formation continue, le défi de l'association réside dans le fait de garantir les fonds nécessaires à la réalisation à long terme des prestations contractuelles.

Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services, Berne

COMPTE D'EXPLOITATION		2017	2016
	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application des travailleurs	3.9	34'328'703.72	32'876'418.90
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		8'666'973.62	7'997'641.82
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		6'045'327.97	6'092'252.00
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs organisés		13'566.00	920.00
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs non organisés		12'655.65	116'874.85
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		167'951.30	16'576.00
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		138'464.55	92'598.00
Autres charges/produits d'exploitation	3.11	-85'689.26	70'324.00
Diminution des produits	3.1	-57'255.09	-1'198'331.58
TOTAL PRODUITS		49'230'698.46	46'065'273.99
Frais d'encaissement		-576'863.32	-524'897.83
Jetons de présence commissions		-197'925.55	-205'900.45
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.12	-1'358'629.20	-1'003'954.60
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.12	-2'290'585.90	-1'899'021.20
Subventions aux associations d'employeurs		-1'296'000.00	-1'296'000.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'296'000.00	-1'292'777.75
Commission de recours - Frais de mandats		-967'600.00	-967'600.00
CPSLS - Frais de mandats		-38'640.00	-35'640.00
Autres charges de la CPSLS		-212'641.31	-227'606.03
TOTAL CHARGES DE GESTION		-8'234'885.28	-7'453'397.86
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.13	-1'876'655.27	-2'644'550.99
Contributions à d'autres commissions paritaires		-1'933'810.60	-2'145'880.44
Commissions paritaires régionales - Frais de mandats		-1'435'800.00	-1'435'800.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-232'127.42	-218'156.65
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-11'544.30	-12'064.90
Variation de la provision Application		-1'316'000.57	536'642.02
Application - Frais de mandats		-1'990'440.00	-1'990'440.00
Autres charges de l'application		-164'968.72	-254'955.10
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-8'961'346.88	-8'165'206.06
Contributions aux frais de formation	3.14	-8'476'331.20	-14'272'933.59
Variation de la provision Formation continue		-4'899'734.72	1'448'116.09
Formation continue - Frais de mandats		-2'300'400.00	-2'203'200.00
Autres charges de formation continue		-258'980.80	-199'476.70
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-15'935'446.72	-15'227'494.20
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.15	-12'951'990.64	-11'730'000.00
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		-2'907'028.94	-3'240'271.00
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-240'000.00	-240'000.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-	-9'738.20
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-16'099'019.58	-15'220'009.20
RESULTAT D'EXPLOITATION		0.00	-833.33
Produit financier		-	833.33
Résultat financier		-	833.33
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services, Berne

FLUX DE TRESORERIE	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation/(diminution) des provisions	8'398'927.09	1'482'773.34
Augmentation/(diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	-1'764'506.26	-740'691.99
Augmentation/(diminution) des contributions non encore facturées	922'244.34	-1'334'547.12
Augmentation/(diminution) des autres créances et régularisations	-	1'598.57
Augmentation/(diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	4'728'545.94	388'340.62
Augmentation/(diminution) autres dettes à court terme et régularisations	-3'565'932.06	924'872.75
Flux financiers d'exploitation	8'719'279.05	722'346.17
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	8'719'279.05	722'346.17
Justifications :		
Liquidités au 1er janvier	30'804'100.10	30'081'753.93
Liquidités au 31 décembre	39'523'379.15	30'804'100.10
Variation des liquidités	8'719'279.05	722'346.17

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2017	2016
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

Annexe

Annexe du rapport financier annuel 2017 (en franc suisses)

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21 ; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

À la demande du Seco, différentes rubriques du rapport financier annuel qui l'année précédente étaient décrites en détail en annexe font désormais l'objet d'une description directement dans le compte d'exploitation. Les données relatives à l'exercice précédent ont également été adaptées.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation ; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant.

Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes : des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2 %, entre 6-12 mois de 33,3 %, plus de 12 mois de 90 % et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50 %.

2.3 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour contributions salariales à l'attention des employeurs qui ont été établis jusqu'à fin février de l'année suivant le jour déterminant pour la clôture sont inscrits au bilan à la valeur nominale, sous déduction d'un correctif de valeur forfaitaire de 2 %. S'agissant des décomptes finaux encore manquants au 28.2.2018, resp. 28.2.2017, il est admis que les avoirs et les créances sont équivalents et de peu d'importance, raison pour laquelle ils ne figurent pas au bilan.

2.4 Actif immobilisé

Au 31.12.2017 et au 31.12.2016, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Il est renoncé à faire figurer au bilan les coûts de développement qui sont payés pour tempdata, car les montants déjà payés, sans suite de développement en cours, représentent une durée d'utilisation extrêmement brève. De ce fait, ces montants ne peuvent figurer au bilan.

2.5 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

À partir de 2015, les contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées avec une date de fin de cours de plus de 24 mois ont seulement été reportées à hauteur de 30 % et celles de plus de 12 mois seulement à hauteur de 50 %. Les contributions de formation restantes sont entièrement remboursées. En 2016, cette réévaluation a entraîné une réduction des coûts de contribution à la formation continue d'un montant de CHF 2 016 309.

2.6 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2017 et 2016, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.7 Dettes et provisions

Les dettes figurent à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées sur la base des flux de liquidités probables. Elles sont augmentées, maintenues ou supprimées en fonction de la réévaluation.

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

2.8 Impôts

Étant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.9 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et prestations	16'190'064.03	14'809'429.72
Correctifs de valeurs individuelles	-1'152'349.06	-1'327'393.11
Correctifs de valeurs forfaitaires	-833'432.68	-1'042'260.58
Total	14'204'282.29	12'439'776.03

Il n'existe pas de créances à l'encontre de personnes proches.

3.2 Autres créances à court terme

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de l'impôt anticipé	291.67	291.67
Total	291.67	291.67

3.3 Contributions non encore facturées

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	1'233'387.77	2'041'763.95
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	2'693'376.48	2'644'371.78
Contributions non encore facturées d'autres prestations	2'100.00	164'972.86
Total	3'928'864.25	4'851'108.59

3.4 Actif immobilisé

Au 31.12.2017 comme au 31.12.2016, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

3.5 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Envers des tiers	3'209'474.88	450'473.44
Envers des personnes proches	2'926'522.70	956'978.20
Total	6'135'997.58	1'407'451.64

3.6 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Paiements anticipés d'employeurs	379'737.10	338'510.11
Total	379'737.10	338'510.11

3.7 Régularisations de passifs

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Contributions à des commissions paritaires	1'805'272.00	1'787'672.00
Contributions de formation continue accordées mais pas encore payées	5'291'407.68	8'048'498.79
Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie	1'660'227.26	2'369'088.60
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers des employeurs	459'355.15	2'247'958.10
Envers des personnes proches	6'598'461.05	4'487'280.00
Frais d'encaissement	279'695.56	239'122.34
Provisions pour contrôles paritaires en cours de réalisation	126'500.00	401'500.00
Autres régularisations de passifs transitoires	440'448.12	687'406.04
Total	16'661'366.82	20'268'525.87

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.12.

3.8 Provisions à court et à long terme

en CHF	Total	Application	Formation	Fonds social
Provisions au 31.12.15	24'598'015.43	4'122'812.90	13'248'503.93	7'226'698.60
Constitution en 2016	227'260.46	-	-	227'260.46
Utilisation en 2016	-	-	-	-
Dissolution/constitution en 2016	1'255'512.88	-536'642.02	-1'448'116.09	3'240'271.00
Provisions au 31.12.16	26'080'788.77	3'586'170.88	11'800'387.84	10'694'230.06
Dépôt en 2017	-	-	-	-
Utilisation en 2017	-723'837.14	-	-	-723'837.14
Constitution en 2017	9'122'764.23	1'316'000.57	4'899'734.72	2'907'028.94
Provisions au 31.12.17	34'479'715.86	4'902'171.45	16'700'122.56	12'877'421.86

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

3.9 Contributions aux frais d'application des travailleurs

Selon la dérogation accordée et les informations contenues dans la demande de DFO, la proportion de travailleurs organisés s'élève à 5,05 % pour un total de 300 000 travailleurs soumis. En conséquence, les contributions aux frais d'application des travailleurs organisés s'élèvent à CHF 1 733 599.50 (année précédente : CHF 1 660 259.15) et à CHF 32 595 104.22 pour les employés non organisés (année précédente : CHF 31 216 159.75).

3.10 Diminution des produits

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Pertes sur débiteurs	-441'127.04	-513'549.59
Variation des provisions pour ducroire	383'871.95	-684'781.99
Total	-57'255.09	-1'198'331.58

3.11 Autres produits d'exploitation

2016 en CHF	Total	Emp. organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00	-	-
Frais de rappel	6'400.00	1'600.00	4'800.00
Intérêts de retard	55'669.70	8'680.50	46'989.20
Commission de mouvement tempraining	7'485.00	-	-
Autres produits	69.30	-	-
Total	70'324.00	10'280.50	51'789.20
2017 en CHF	Total	Emp. organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00	-	-
Frais de rappel	11'700.00	2'900.00	8'800.00
Intérêts de retard	65'411.85	5'791.85	59'620.00
Commission de mouvement tempraining	-163'572.86	-	-
Autres produits	71.75	-	-
Total	-85'689.26	8'691.85	68'420.00

3.12 Remboursements des cotisations des membres

Selon l'art. 26 des statuts, sous la rubrique « remboursements des cotisations des membres », en 2016, CHF 3 146 976 ont été payés au titre du remboursement de 80 % des cotisations de membres aux parties contractantes (employeurs organisés : CHF 984 955 / travailleurs organisés : CHF 2 162 021) et les provisions réduites à hauteur de CHF 244 000. En 2017, CHF 3 802 215 ont été payés ou été facturées à l'association (employeurs organisés : CHF 1 117 629 / travailleurs organisés : CHF 2 684 586) et les provisions ont été réduites à hauteur de CHF 153 000.

Cf. également les commentaires sous le point 3.17.

3.13 Contrôles relatifs au respect de la CCT

En 2016, pour la première fois, des provisions spécifiques pour un montant de CHF 401 500 ont été constituées pour les coûts générés par les contrôles paritaires en cours de réalisation. En 2015, ces provisions étaient incluses dans les provisions à court terme.

En 2017, les provisions pour les contrôles paritaires en cours de réalisation ont été réduites de CHF 275 000 à CHF 126 500.

3.14 Contributions aux frais de formation

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-11'233'422.31	-15'910'403.15
dont contributions déjà accordées l'année précédente	8'048'498.79	9'685'968.35
Contributions aux frais de formations accordées mais toujours en cours	-5'291'407.68	-8'048'498.79
Total	-8'476'331.20	-14'272'933.59

Les contributions aux frais de formation accordées mais toujours en cours pour les années antérieures sont indiquées au point 2.5. À partir de 2016, elles ont été prises en compte pour un montant réduit.

3.15 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2015	-129'686.39	-2'153.05
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2016	-594'150.75	-11'730'000.00
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2017	-12'951'990.64	
Dissolution de provisions utilisées	723'837.14	2'153.05
Total	-12'951'990.64	-11'730'000.00

3.16 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.17 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées. Les coûts qui en résultent pour Unia et swissstaffing de CHF 6 732 880 (en 2016, CHF 6 632 280) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

Par ailleurs, l'assemblée de l'association a décidé de verser les indemnités suivantes, qui ont été payées ou provisionnées dans la clôture 2017 resp. 2016 :

	Clôture 2017	Clôture 2016
Remboursement des cotisations de membres de l'association	CHF 3'649'215	CHF 2'902'976
Indemnité forfaitaire aux parties contractantes	CHF 2'592'000	CHF 2'588'778

4. Événements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan ne doit figurer dans les comptes annuels 2017, resp. 2016.

5. Autres informations selon la Swiss GAAP RPC 21

En 2016, il y a eu un cas de fraude chez temptraining. À la date de la clôture annuelle, le montant détourné n'est pas encore connu.

Étant donné qu'aucune activité de fundraising n'a été effectuée et que l'association a confié les activités administratives sur la base des coûts effectifs, il est renoncé à faire une présentation séparée des charges pour fundraising, personnel, déplacements et représentation, fonctionnement, frais d'entretien et amortissements, car ces positions de charges sont incluses dans les coûts totaux effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes dirigeants sont payés les indemnités, indemnités annuelles, jetons de présence et indemnités pour frais prévus dans le règlement. En 2017, la charge s'élevait à CHF CHF 108 543 (2016 : CHF 102 618).